

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

COMMUNE DE BAGNES
Enquête publique

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

M. Jacky et Mme Christelle Maret par le bureau d'architecture Lorianne Maret pour la construction d'un réduit en annexe sur la parcelle n° 20391, folio n° 49, zone artisanale mixte, lieu-dit Vers la Diure à Lourtier, coord. 2585950/1100417

M. Brodie Galbraith par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la création d'un balcon en façade Ouest et d'ouvertures en façade Sud sur la parcelle n° 4606, folio n° 151, zone T3, lieu-dit Patier à Verbier, coord. 2582345/1105335

M. Roderick Vernon Gibbs et Mme Jane Catherine Gibbs par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour l'agrandissement de balcons en façade Sud sur la parcelle n° 5074, folio n° 153, zone T4, lieu-dit Plan-Pras à Verbier, coord. 2583055/1105550

M. Marc Petrocochino par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour l'agrandissement d'un balcon en façade Sud sur la parcelle n° 1387, folio n° 153, zone T4, lieu-dit Plan-Pras à Verbier, coord. 2583040/1105555

M. Patrick Gillioz par le bureau d'architecture Philippe Bruchez pour la création d'un avant-toit côté Nord et la pose d'un soubassement en pierre en façade Ouest sur la parcelle n° 16519, folio n° 92, zone V1, à Médières, coord. 2583400/1104330

La Bourgeoisie de Bagnes pour l'aménagement d'une place à bois sur les parcelles n° 33239 et 6016, folio n° 69, Hors zone à bâtir, lieu-dit Le Tougne à Lourtier, coord. 2585770/1098920 (Projet en dérogation à l'art. 24 LAT)

M. Thomas Delamorclaz par le bureau d'architecture Willy Roserens pour la pose de capteurs solaires et la création d'un palier d'entrée en modification du projet autorisé sur les parcelles n° 18096, 18100 et 18196, folio n° 95, zones V1 et V2, à Villette, coord. 2582395/1103440

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, de 8h30 à 11h30.

L'Administration communale
Service des constructions

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.